



### Sécurité portuaire

## Au Togo, les autorités sécuritaires préfèrent prévenir que guérir

La situation apocalyptique que vient de connaître la ville de Beyrouth au Liban constitue une sorte de piqure qui met en alerte les services en charge de la sécurité des différents ports à travers le monde entier. Le Togo ne fait pas exception ...



PAGE 3

### ART & CULTURES



**Anniversaire-décès de Jimi Hope**

### L'avons-nous déjà oublié ?

Les jours ne se ressemblent pas et, le temps n'attend personne. Il passe son chemin. En août 2019, le Togo perdait un artiste non seulement talentueux, mais hors pair. Plus précisément le 05 août 2019, Koffi Senaya alias Jimi Hope a quitté ce monde pour rejoindre le Créateur. Ce fut une ...

PAGE 9

### ACTUALITE



**Lutte contre la Covid-19**

## Les promoteurs de la « foire Adjafi » offrent des kits de protection au Lycée d'Agoè

Depuis 2013, le terrain du Lycée Agoè-Nyivé a servi de site à la manifestation foraine dédiée aux jeunes entrepreneurs dénommée « foire Adjafi ». Ce 10 août, les responsables de la foire ...

PAGE 11

**Usage des solutions hydroalcooliques**

## Quand, comment, fréquence et précautions à prendre

PAGE 7



## Lutte contre la Covid-19

# La coordination nationale en charge de la riposte durcit le ton

Face au relâchement des uns et à l'insouciance des autres, la Coordination nationale de la gestion de la riposte au Covid-19 (CNGR-Covid-19) envisage la prise de nouvelles mesures restrictives. Les bars sont essentiellement concernés par ce durcissement de ton que l'on constate auprès des membres de la coordination.

PAGE 3

### DERNIERES HEURES

## Selon le Prof Salou Monérou, la Covid-19 «est dans la communauté »

Depuis quelques semaines, l'épidémie du coronavirus prend des tournures inquiétantes dans notre pays le Togo. Et face à l'insouciance que l'on observe auprès de plusieurs de nos compatriotes, les spécialistes mettent en garde sur le fait que « le mal est dans la communauté ». Au début de cette aventure, les contaminations étaient essentiellement issues de la cohorte des derniers voyageurs qui sont arrivés avant la fermeture des frontières aériennes. Au fur et à mesure, le mal s'est étendu à d'autres couches de la société togolaise. Notre pays n'a pas décrété de confinement général à part quelques mesures restrictives visant à circonscrire la maladie. Beaucoup de nos compatriotes n'ont pas pris la pandémie au sérieux. Les allégations selon lesquelles, c'est une maladie des blancs, ou plutôt que les autorités ont voulu utiliser le coronavirus pour restreindre certaines libertés individuelles dont le droit de manifester ...

PAGE 3

### Agriculture

## Noël Bataka rend visite à un producteur à Morachika

Le ministre de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique Noël Bataka, s'est rendu le mardi 11 août dans la Kéran, au nord du pays, plus précisément à Morachika. Ce déplacement entre dans le cadre ...



PAGE 5



## SOMMAIRE

Cinéma / Kossi Efoui  
L'un des fils qui font la fierté de la nation



P 9

Sylvothérapie  
Comment profiter des bienfaits apaisants des arbres ?



P 10

Amélioration du climat des affaires  
Le gouvernement entreprend des réformes douanières



P 11

## Promotion des bénéficiaires des produits FNFI

# Projeteurs sur Roukématou Mohammed, commerçante à Lomé

Grâce au FNFI, je dégage non seulement des revenus mais aussi je renforce mon pouvoir d'achat...", Roukématou Mohammed, bénéficiaire FNFI et commerçante à Lomé

**Notre rubrique Promotion des bénéficiaires des produits FNFI de ce jour met sous les feux de la rampe les témoignages d'une bénéficiaire de la quarantaine environ. Convaincue que son autonomie financière dépend du commerce, activité qu'elle a toujours rêvé d'exercer depuis des années, Roukématou Mohammed, se laisse tenter par l'aventure du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Du crédit APSEF au Produit d'Accompagnement Spécial, Roukématou peut être comptée parmi les commerçantes confirmées de notre pays. Reportage...**

Du haut de son étalage de vente de bricole et sous-vêtements pour femmes au marché d'agoè assiyé à Lomé, Roukématou Mohammed se dit aujourd'hui être autonome grâce à la capacité nouvelle que lui a donné le FNFI d'exercer une activité génératrice de revenus qui lui permet de prendre soin de sa famille. Autrefois sans une activité porteuse fixe, Roukématou tente il y a quelques années l'expérience porteuse du FNFI, une expérience qui lui ouvre les portes du microcrédit qu'elle fructifie de la plus belle des manières.

"Quand je décide de faire partie du portefeuille du FNFI, c'était avec

assez de détermination car j'avais déjà assez de mes connaissances qui avaient déjà en profiter. Quand je me rends auprès de COOPECFI, un PSF partenaire du FNFI, je suis très bien renseignée et je me rends aisément compte que le crédit APSEF était le mieux adapté pour mes petites activités à l'époque. Les différents cycles de crédits de 30.000, 40.000, 50.000 et 60.000 que j'ai obtenu successivement m'ont permis de débiter cette activité que voici, une activité renforcée par un crédit de 100.000FCFA au titre du Produit d'Accompagnement Spécial. Comme vous le voyez actuellement, je vends des petites bricoles, des sous-vêtements pour



Roukématou Mohammed

femmes, des chaussures pour femmes...C'est une activité que j'aime bien, car non seulement je dégage des revenus quotidiennement mais aussi elle renforce mon

pouvoir d'achat..." Les témoignages de Roukématou illustrent bien à quels points de nombreuses initiatives nationales peuvent permettre à ceux qui le souhaitent de

démarrer ou de consolider une activité génératrice de revenus, et le FNFI avec ses prestataires de services financiers s'y attèle depuis des années.

KD

**Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel**



**tm**  
TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari

Responsable web:  
Carlos Amevor

Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:  
Gloria Léma Yagla

Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## DERNIERES HEURES

...allaient bon train. La providence divine aidant, le Togo à l'instar de plusieurs autres pays d'Afrique n'a pas connu d'explosion de cas. Ainsi, trois mois après le début de la lutte, le gouvernement a décidé de supprimer certaines restrictions. La dernière décision d'envergure dans ce sens est la réouverture de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE).

Cela a sans doute encore conforté ceux qui pensaient que ce mal n'a aucun pouvoir sur le noir. Et pour ceux qui suivaient les recommandations, c'est le moment peut-être de souffler un peu.

Et c'est là le piège. Depuis bientôt un mois, le nombre des contaminations ne fait qu'augmenter. Après avoir chuté en bas des 100 cas actifs, avec une lueur d'espoir

pour nos compatriotes, la courbe des contaminations est rapidement repartie en flèche. Actuellement, le Togo est au-delà des 300 cas actifs, plus de 1000 cas confirmés et 25 décès.

Par ailleurs, l'on se demande, pourquoi subitement, le nombre de morts augmente. Pour le médecin-colonel Sossinou Awoussi, secrétaire général du ministère de la

Santé et de l'Hygiène publique, coordonnateur adjoint du Comité national de gestion de la riposte (GNCR-Covid-19), cela s'explique par le fait que le Togo enregistre plus de cas qu'avant.

Le professeur Didier Ekouevi, épidémiologiste, chef de département de santé publique à l'université de Lomé et membre du Conseil

scientifique affirme que c'est une situation que l'on observe dans toute épidémie. L'on assiste toujours à un regain des contaminations. Mais attention, comme le dit le professeur Salou Monérou, membre du Conseil scientifique : « le mal est dans la communauté ». Au point où selon lui, il est devenu difficile de retracer l'itinéraire des nouveaux cas positifs.

E. D.

## Sécurité portuaire

## Au Togo, les autorités sécuritaires préfèrent prévenir que guérir

**La situation apocalyptique que vient de connaître la ville de Beyrouth au Liban constitue une sorte de piqûre qui met en alerte les services en charge de la sécurité des différents ports à travers le monde entier. Le Togo ne fait pas exception. Le ministère de la Sécurité et de la Protection civile et les autres départements ministériels impliqués dans la sécurité du Port autonome de Lomé (Pal), préfèrent prévenir que guérir.**

Le 4 août dernier, la ville de Beyrouth a connu deux explosions majeures. Beaucoup ont parlé d'un spectacle de fin du monde. D'autres ont fait le parallèle avec le lancement de la première bombe atomique il y a 75 ans au Japon. Et par hasard, les dates des deux événements ont coïncidé. Les dégâts humains et les destructions sur les infrastructures sont énormes. Une bonne partie de la ville est littéralement détruite.

Cet événement malheureux est venu brutalement rappeler que tout peut

arriver à tout moment. Mais, ce qui fait mal est que ce drame est intervenu à cause de la négligence humaine. Plus de 2000 tonnes de nitrate d'ammonium, un produit hautement explosif, en est la cause. Selon les témoignages, cela fait des années que ce produit est stocké dans le port. Ce qui ne devait en principe pas être le cas.

La survenue de cette explosion est aussi le signe que l'on a négligé d'entourer ce stockage d'un degré de sécurité maximale. Qu'en est-il de la situation chez nous au Togo ? « Cela n'arrive pas



Le général de brigade Damehame Yark

qu'aux autres », précise un dicton. A la suite du drame de Beyrouth, nos compatriotes ont commencé à se poser beaucoup de questions. Le port de Lomé est-il sûr ? Que deviendrons-nous si cela devait se produire ici ?

Tout en implorant la providence divine d'éloigner de notre pays une telle catastrophe, il faudrait prendre les mesures qui

s'imposent. Heureusement, les autorités en charge de la protection civile sont attentives aux inquiétudes des uns et des autres. Elles tirent d'ailleurs leçon de ce qui est arrivé au Liban. Une Commission d'inspection des magasins portuaires et de stockage des marchandises dangereuses vient d'être mise en place. Cet organe aura pour mission d'encadrer

la gestion des produits chimiques sur le site du Port autonome de Lomé.

« A travers le PND, la vision du président de la République et du gouvernement est de faire du Togo un hub logistique et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région. Pour l'atteinte de cette vision, le port de Lomé constitue l'infrastructure principale. Les efforts doivent se concentrer sur la sécurité et la sûreté des installations portuaires. C'est le lieu d'envisager des échanges plus approfondis sur tous les risques industriels et produits dangereux dans tous les secteurs de notre pays pour éviter d'être surpris », a déclaré le général Damehame Yark, ministre de la Sécurité et de la Protection civile du Togo.

Edem Dadzie

## Lutte contre la Covid-19

## La coordination nationale en charge de la riposte durcit le ton

**Face au relâchement des uns et à l'insouciance des autres, la Coordination nationale de la gestion de la riposte au Covid-19 (CNGR-Covid-19) envisage la prise de nouvelles mesures restrictives. Les bars sont essentiellement concernés par ce durcissement de ton que l'on constate auprès des membres de la coordination.**



Le professeur-colonel Djibril Mohaman

Peut-on compter sur le sens de responsabilité de tout le monde pour maîtriser la pandémie dans notre pays ? En principe oui. Malheureusement, ce n'est pas ce que l'on observe. Les comportements affichés par beaucoup de nos compatriotes sont plutôt de nature à favoriser un suicide collectif. Certains rechignent à porter un masque facial,

même en présence d'autres personnes et sans aucune mesure de distanciation physique.

L'on assiste à ce que certains qualifient de désinvolture. Et malgré toutes les sensibilisations, les appels à l'ordre que les voix les plus autorisées font sur les médias, la situation ne change pas. Au contraire, la tendance à la défiance de la maladie se renforce. On le remarque beaucoup dans les bars et autres lieux de loisirs. Au départ de la pandémie, le gouvernement n'a pas pris de décision pour fermer les bars. Ce sont les discothèques qui ont été fermées. Il était recommandé à nos compatriotes de prendre

l'habitude d'emporter leurs boissons à la maison. Aux tenanciers des bars, l'on avait conseillé de prévoir des dispositifs de lavage des mains, et de mettre une distance entre les chaises afin que les clients ne soient pas proches les uns des autres.

Certains observateurs trouvaient que la distanciation physique au sein des bars est une utopie. Aujourd'hui, l'on se rend compte qu'il serait difficile d'y arriver, surtout après la prise d'une, deux ou trois bouteilles de bières etc... Mais peut-on décréter la fermeture des bars et ainsi risquer de mettre au chômage des milliers de compatriotes qui

travaillent dans le secteur et nuire par la même occasion à l'économie nationale qui est déjà en difficulté ?

Choix assez difficile pour les gouvernants. Mais, faut-il aussi risquer la santé de toute la population pour quelques milliers d'individus, sachant aussi que si la crise se renforçait et s'éternisait, la situation économique risque de s'aggraver ? Il faudrait sans doute montrer une fermeté inébranlable devant ceux qui font preuve d'insouciance face aux mesures gouvernementales. En tout cas, le professeur-colonel Djibril Mohaman, coordonnateur de la riposte, durcit le ton. « Les efforts consentis par les autorités resteront vains si la population ne participe pas à la lutte. Aujourd'hui malheureusement, il y

a un relâchement dans l'observation des mesures barrières au cours des activités de tous les jours. Or nous devons apprendre à vivre avec le virus et œuvrer à empêcher sa propagation », a-t-il déclaré mercredi dernier.

« Compte tenu de ce qui se passe dans les bars à Lomé et à l'intérieur du pays, des mesures supplémentaires seront appliquées, notamment la fermeture systématique des bars dans les localités où se dérouleront les cérémonies traditionnelles, parce que nous avons constaté que tous les endroits où il y a eu des cérémonies avec les fêtes dans les bars, l'épidémie a repris une pente ascendante », a ajouté le colonel Djibril Mohaman.

E. D.

*Cabinet d'Avocats*  
(Law Office)  
703, Rue de France (Rue 18, Doulassamé)  
Tél.(228) 22 21 86 44 Fax (228) 22 22 15 88  
01 B.P. 1629 Lomé - Togo  
rusticolawyer@yahoo.fr / rusticolawoffice@yahoo.fr  
rustico.lawson@avocat.tg  
N° d'identification fiscale (NIF) : 1000299964

**REQUETE**  
**A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL**  
**DE LOME**

**Le Sieur ZOGBETAN Yao John**, Collecteur, représentant de la collectivité KAKAKO et AGBONOU demeurant et domicilié à Lomé, Quartier Agoé-Nyivé au lieu dit Gbonvé ;

**Les collectivités KAKAKO et AGBONOU** agissant aux poursuites et diligences de leur mandataire, M. ZOGBETAN Yao John, demeurant et domicilié à Lomé, Quartier Agoé-Nyivé au lieu dit Gbonvé ;

*Assistés de Maître Latévi Rustico LAWSON-BANKU, Avocat à la Cour à Lomé, y demeurant, 703, rue de France (rue 18 Doulassamé) 01 BP : 1629 Lomé 01, Tél : 22 21 86 44 99 47 25 52, au cabinet de qui domicile est élu ;*

**ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Que par **arrêt N° 251/20 du 25 juin 2020 (Pièce 1)**, la Cour d'Appel de Lomé a, entre autres dispositions :

- confirmé le jugement entrepris en ce qu'il a déclaré inopposable aux branches KAKAKO et AGBONOU les ventes consenties aux intimés par la branche VIZA et portant sur les lots dépendant du domaine indivis et subordonne leur efficacité aux résultats du partage ;
- l'a infirmé en ce qu'il a rétracté les jugements N° 1951 du 14 juin 2013 et N° 2313 du 05 novembre 2004 et ordonné la rectification du projet de partage du domaine indivis relevant de la succession GODONOU ;

*Statuant à nouveau :*

- confirmé les jugements N° 2313 du 05 novembre 2004 et 1951 du 14 juin 2013 portant partage du domaine indivis et homologation du projet de partage ;
- confirmé le droit de propriété effectif et exclusif des appelants sur les parcelles de lots à eux échues après partage ;
- débouté les intimés de toutes leurs demandes non fondées ;
- ordonné leur expulsion ainsi que celle de tous occupants de leur chef du domaine revenant aux appelants après partage ;
- ordonné la démolition à leurs frais des constructions érigées sur le domaine appartenant aux appelants ;
- condamné les intimés aux dépens.

1

①

**ANNONCE LEGALE**

Par la présente :

Signification est faite aux nommés : Azia MIGNOUNA Douwen'na Bassolita, ADOYI Badassawé, AMEGNINOÛ Cécile, DABITORA Alilma, EDOH Elise, ABOU Mawekouta épouse AISSAH, AMEGBLE Essi, AYIVI Massan, BAGNOU Afein N'dou épouse KELEKI, BATO'OMA épouse KISSAO, GONÇALVES Amivi, KOMBATE née LEABINE, KOUAVA Abla, LAODJASSONDOU Hodalo, N'ZONOU Essohana, OURO-LONGA Djemila épouse IDRISOU, SADE Roubatou, SAMBA Christine, SOSSOU Solim, ABALONORO Komi, ABIGUIME P. Pabossi, AGBESSIME Kokou, AHIKONOU Kokou, AKAKPO Kossi, ALABA Yao Aklesso, ALADJOU Yata, ALI Biziki Até, ALI-TAGBA Dokizama, ALLOU K. Bolobé, AMADOU Moussa, AMEGNITO Kodjo, ANAGBAN Koffi, ATIKU Ayawo, ATTAH Aboudoulaye, BADJALIBE M. Eso, BAKPAH Patanowe, BANASSAH Komlan Potchofi, BASSIM Mourouh-Abalo, BEDINADE Dadjia, DJIMADO Sidenenou, DOSSEH Etienne Ayaovi, DOUTI Damtaré, EDOH Amakumo, EGBADE Tchovi, FANDJINOÛ Basile, FIANYO Kossi, GNANOU Komlavi Mathieu, GOYITO Mensah Koni, HABIYOU T. Yao, HODEDIN Holonou, HOUNGLONOU Kokouvi, ISSIFOU Kadère, KABOUDJA M. Mouyor, KANAMOWA Latifou, KELEKI Tchao, KOFFI Ahlin, KOFFI-KPANTE Kossi, KOMBATE Bogdja, KONDA-ABALO Abaga, KONLAI Komna, KPARIBA Mitouki Paul, LAMBONI Sakouaka, LANTAM Samba, LENE Dimban, LINDJAKE Abalotoke T., LOWU Yaya Ismael, MOUSSA Senghor, MOUZOU Tiyodiwè, NAPO-B Bati, OUBO DJIKPA Tchanié, PAKPALI Akissim, PELEBA Tene, PERE Tchalla, PIGNANDI Konga, SONDO Kézié, TAGBA Mondombolouzou, TANAN Aklaïso, TAZO Sourou, TCHALAOÛ Koumaïwè, TCHALIM, TCHAMOUZA B. Taïrou, TCHANGAI Tchekpassi, TCHASSE, TCHAWEDJI Ali, TCHODIE Kokou Bad, TEBIE Zato, TIA Kpango, TIEM Bandisouguel, TOYOU Akizou, WELEYABA Eglou, Veuve AMEGEE Akolé Alice, Veuve AYAWLI Kodjo, Veuve LAMBONI Yaovi, Veuve SAMBIANI Claudine, Veuve TCHINGUELE Nafissa, ALI-TAGBA T. Modérand disant demeurer à Lomé, quartier Agoé-Nyivé au lieu dit Gbonvé (Sans autres renseignements), de l'arrêt N° 251/20 du 25 juin 2020 par lequel la Cour d'Appel de Lomé a, entre autres dispositions :

- confirmé le jugement entrepris en ce qu'il a déclaré inopposable aux branches KAKAKO et AGBONOU les ventes consenties aux intimés par la branche VIZA et portant sur les lots dépendant du domaine indivis et subordonne leur efficacité aux résultats du partage ;
- l'a infirmé en ce qu'il a rétracté les jugements N° 1951 du 14 juin 2013 et N° 2313 du 05 novembre 2004 et ordonné la rectification du projet de partage du domaine indivis relevant de la succession GODONOU ;

*Statuant à nouveau :*

- confirmé les jugements N° 2313 du 05 novembre 2004 et 1951 du 14 juin 2013 portant partage du domaine indivis et homologation du projet de partage ;
- confirmé le droit de propriété effectif et exclusif des appelants sur les parcelles de lots à eux échues après partage ;
- débouté les intimés de toutes leurs demandes non fondées ;

1

③

Qu'ils entreprennent de signifier ledit arrêt à toutes fins que de droit ;

Mais que les intimés n'ont pas de résidence ou de domicile connus ;

Qu'il ressort en effet de divers actes de procédures ci-joints (Pièces 2, 3 et 4) que les intimés ont simplement déclaré demeurer et être domiciliés à Lomé, quartier Agoé-Nyivé au lieu dit Gbonvé (Sans autres renseignements) ;

Que l'huissier éprouve des difficultés évidentes à leur délaissier les actes de procédure ;

Qu'aux termes de l'article 58 du Code de Procédure civile :

« Lorsque la partie destinataire n'a ni domicile, ni résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale désignée par le juge. » ;

Que les requérants n'ont d'autre recours que de recourir au texte précité pour faire procéder aux notifications et significations ;

C'est pourquoi, ils sollicitent qu'il Vous plaise, Monsieur le Président, de désigner tel journal d'annonces légales qu'il Vous plaira pour les notifications des actes de procédure y être insérées en cas de nécessité.

**Sous toutes réserves**  
**Et ce sera justice**

Présentée à Lomé, le 06 août 2020  
Pour les requérants,  
Le Conseil

**ORDONNANCE N° 1220 / 2020**

Nous, **KOMINTE DINDANGUE**, Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces y jointes ;

Vu les articles 215 et 58 du Code de Procédure civile ;

Désignons le journal **TOGOMATIN** pour les notifications d'actes de procédures aux intimés y être insérées.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre cabinet à Lomé,  
le 07/08/2020

**LE PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL**  
**KOMINTE DINDANGUE**

2

②

- ordonné leur expulsion ainsi que celle de tous occupants de leur chef du domaine revenant aux appelants après partage ;
- ordonné la démolition à leurs frais des constructions érigées sur le domaine appartenant aux appelants ;
- condamné les intimés aux dépens.

**Leur indiquant qu'il devront, s'ils le désirent, se pourvoir en cassation contre ledit arrêt dans un délai de deux (2) mois conformément à l'article 222 du code de procédure civile et dans les formes prescrites par les articles 53 et 54 de la loi organique n°2019-015 du 30 octobre 2019 portant code de l'organisation judiciaire.**

La présente insertion est faite en vertu de l'ordonnance n°1220/20 du 07 août 2020 rendue par le Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé et des dispositions de l'article 58 du Code de Procédure civile.

**Elle annule et remplace la signification en date du 04 août 2020.**

Lomé, le 06 août 2020

Pour insertion,  
**Me Octave-Roger TOUSSAH,**  
Huissier de Justice

3

④

**Académie MSME****Le Nepad prévoit une formation pour les PME togolaises le 25 août prochain**

**Le Nepad, agence de développement de l'Union africaine, a annoncé le lancement d'une académie pour les Micro-petites et moyennes entreprises (MPME) du continent. Une session de formation est prévue pour les PME togolaises le 25 août prochain.**



**Des jeunes entrepreneurs**

Baptisée MSME Academy, cette académie sera mise en place en partenariat avec le groupe Ecobank. Elle sera mise en place dans le cadre du programme Auda-Nepad «100 000 MPME d'ici 2021»

(100 000 MPME) pour les micro-petites et moyennes entreprises africaines. Selon l'organisation, l'Académie offre un accès facile à une formation pratique et à des ressources sur les opportunités de financement

dans divers pays, le renforcement de la présence numérique des entreprises et l'adaptation des opérations commerciales à l'ère de la pandémie Covid-19. La plate-forme donnera également accès à des informations sur le marché, à une multitude de mentors possédant une expérience diversifiée, tout en facilitant l'accès aux opportunités de financement.

La MSME Academy comprend trois volets. Il s'agit notamment d'un webinaire d'information avec des intervenants invités, une série de programmes de formation virtuels dirigés par un instructeur et le mentorat pour les micro petites et

moyennes entreprises.

L'Académie a un contenu spécifique au pays avec une conception panafricaine de classe mondiale pour assurer le bon équilibre entre les réalités locales (défis et opportunités des MPME) avec une approche panafricaine structurée pour la durabilité et l'évolutivité des initiatives. « Dans ce continent où la majorité des pays sont des économies à faible revenu et à revenu intermédiaire, où les jeunes représentent près de 60% de tous les chômeurs en Afrique, la contribution des MPME et la croissance du PIB et la création d'emplois est fondamentale. Alors que le continent fait face aux incertitudes socio-économiques provoquées par l'épidémie de Covid-19, l'Auda-Nepad MSME Academy, qui est dispensée en partenariat avec Ecobank, vise à favoriser la résilience et la survie des MPME en ces

temps critiques» a déclaré le directeur général de l'Auda-Nepad, Dr Ibrahim Assane Mayaki.

Pour sa part le PDG du groupe Ecobank, Ade Ayeyemi a indiqué que « l'impact du COVID-19 continue de se faire sentir à travers l'Afrique avec de sérieux défis et incertitudes pour nos MPME. La MSME Academy arrive au moment opportun pour fournir le bon niveau de soutien à ce segment d'activité vulnérable et important en Afrique. Nous avons tiré parti de l'expertise de notre Ecobank Academy mondialement reconnue pour développer un contenu spécifique à chaque pays adapté aux MPME en Afrique et donc encourager les MPME à s'inscrire et à participer aux divers programmes de formation virtuelle disponibles ».

**La rédaction**

**Fiscalité****L'OTR sensibilise les journalistes sur le Système automatisé de marquage des produits**

**Les professionnels des médias ont été sensibilisés jeudi 13 août à Lomé sur le Système automatisé de marquage des produits (SAM). Cette rencontre d'échanges et de partage organisée par l'Office togolais des recettes (OTR) vise à lutter contre les pratiques illicites.**

Selon l'OTR, les pratiques illicites provoquent un écart entre les taxes potentiellement dues et les montants perçus réellement dans de nombreux pays. L'Office et d'autres institutions comme l'Institut national de la statistique et des études économiques et de démographiques (Inseed) se sont rendu compte que le commerce illicite, la sous-déclaration, la sous-évaluation et la contrebande existent.

Pour lutter contre le fléau, une solution a été déployée par l'OTR pour rendre au budget de l'Etat des financements essentiels à la qualité de vie des citoyens. Cette solution a été éprouvée et reconnue au niveau international. Le Système automatisé de marquage des produits permet de faire le suivi des produits concernés pour simplifier la collecte des taxes, d'améliorer dans

l'intérêt du consommateur et de sa santé, la sécurité et l'authenticité des produits concernés. Ce système permet également la promotion de l'économie légitime, l'assurance de la traçabilité des produits concernés au Togo, afin d'identifier leur origine et leur légitimité. Le Système automatisé de marquage des produits servira à supprimer les produits illicites, des importations illégales, la fabrication et la vente des produits contrefaits.

Selon l'OTR, l'introduction du système est une des actions du plan stratégique 2018-2022 de l'OTR pour mobiliser les recettes fiscales et douanières au bénéfice des citoyens (écoles, routes, infrastructures...). Son entrée en vigueur est prévue pour septembre prochain.

**F.Tagba**

**Agriculture****Noël Bataka rend visite à un producteur à Morachika**

**Le ministre de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique Noël Bataka, s'est rendu le mardi 11 août dans la Kéran, au nord du pays, plus précisément à Morachika. Ce déplacement entre dans le cadre du suivi de la campagne agricole 2020-2021.**



**Noël Bataka (en complet noir) lors de sa visite**

Sur les lieux, le ministre Noël Bataka a échangé avec Koffi Batcha, un producteur de maïs, de soja et de coton. Il s'agit d'un jeune producteur qui est dans ce secteur depuis 10 ans. La production du coton, du soja et du maïs reste sa priorité. Grâce à sa détermination et son courage, il dispose aujourd'hui de 22 ha de coton, 10 ha de maïs et 9 ha de soja avec environ 50 ouvriers qu'il emploie.

M. Batcha bénéficie de l'appui du gouvernement pour mener à bien son activité. A travers le Mécanisme incitatif de financement agricole (Mifa) et la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (FNGPC), il a obtenu 2 tracteurs qui l'aident à augmenter sa production.

Il bénéficie également de l'accompagnement de l'Institut de conseil d'appui technique (Icat) pour les techniques agricoles.

Au cours de cette visite le ministre de l'Agriculture a constaté l'état d'avancement des activités du jeune producteur et l'a félicité pour son travail. « Dans le cadre du suivi de la campagne agricole, nous nous sommes rendus à Morachika pour suivre la parcelle de Batcha Koffi qui lors de la préparation de la campagne, s'était engagé à faire 20 ha de coton. Et nous sommes heureux de voir qu'il a dépassé son objectif », a indiqué Noël Bataka.

Pour la campagne agricole 2020-2021, le gouvernement a accompagné les producteurs

avec 100.000 tonnes d'engrais vivriers. L'objectif des autorités togolaises est d'assurer un accroissement des revenus des producteurs par l'augmentation de la production. Cela permettra d'assurer la sécurité alimentaire de la population. Pour la filière coton, le gouvernement envisage une production de 150 000 tonnes, pour 180 000 hectares. Ce qui équivaut à un rendement moyen de 850 kg/ha. Ce rendement est conforme aux objectifs du Plan national de développement (PND). Les dispositions sont prises pour permettre aux producteurs d'atteindre ce résultat et d'accroître la production nationale.

**Félix Tagba**

# TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



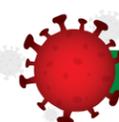
\* Jours ouvrés



**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP



**ENSEMBLE**  
CONTRE LE COVID-19



STOP COVID-19

## Usage des solutions hydroalcooliques

# Quand, comment, fréquence et précautions à prendre

**Depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, l'usage des solutions hydroalcooliques est devenu incontournable dans l'observation des mesures barrières. Mais, beaucoup d'idées circulent sur quand, comment, à quelle fréquence et avec quelles précautions l'on doit utiliser des solutions hydroalcooliques. Cet article vient lever l'équivoque sur certaines de ces idées.**

### Comment bien choisir son gel hydroalcoolique ?

Pour être efficaces, les produits hydroalcooliques doivent avoir une concentration en alcool comprise entre 60 et 70 %, voire plus. Cela leur permet d'éliminer en 30 à 60 secondes près de 100 % des bactéries, mais aussi d'agir sur les champignons et de nombreux virus.

L'efficacité des gels et solutions hydroalcooliques est contrôlée en laboratoire selon des normes européennes figurant sur l'emballage : NF EN 1040 contre les bactéries, NF EN 1275 contre les champignons, NF EN 14476 contre des virus particulièrement résistants aux détergents et désinfectants. Certains produits sont testés sur les mains de volontaires contaminées artificiellement : c'est ce que garantit la norme de bactéricide NF EN 1500. Achetez de préférence ces

produits en pharmacie pour vous assurer des garanties exigées et de l'action recherchée. Privilégiez les petits formats qui sont plus faciles à glisser dans un sac à main, à dos, dans la boîte à gants de la voiture.

### Comment bien utiliser un produit hydroalcoolique ?

Pour une efficacité complète, les mains doivent être sèches. Sur des mains visiblement propres, déposez une bonne noisette de gel au creux de votre main. Frictionnez-vous les mains à distance des narines, pour éviter l'inhalation d'alcool, ceci pendant 20 à 30 secondes, jusqu'à évaporation du produit. Ne rincez pas.

### Quand faut-il utiliser du gel hydroalcoolique ?

En dehors des établissements de santé, ces produits sont indiqués en cas d'épidémie

de grippe, de gastro-entérite et plus récemment, de coronavirus. Ils peuvent aussi être utilisés quand une personne est hospitalisée à domicile. Ils sont également conseillés dans les situations où les lavabos sont difficilement accessibles : en voyage, en voiture avant de grignoter un sandwich, après un long trajet en métro etc. Chez l'enfant de plus de 10 ans, une utilisation ponctuelle à l'école avant la cantine, surtout en période d'épidémie infectieuse, a aussi un intérêt si les lavabos sont indisponibles.

### À quelle fréquence peut-on utiliser du gel hydroalcoolique ?

Leur tolérance est bonne si on les applique sur une peau saine, ni brûlée, ni irritée, ni coupée. En effet, ces gels sans rinçage, à séchage rapide, se composent souvent d'alcool, d'antiseptique



Une personne pressant du gel hydroalcoolique dans la main

(agent antimicrobien) et d'un émoulliant pour éviter une irritation cutanée en cas d'utilisation fréquente.

L'alcool présent dans ces gels est donc peu absorbé par voie cutanée, sauf chez les prématurés ou les très jeunes nourrissons. Ils conviennent aux femmes enceintes et aux enfants, sous la supervision d'un adulte pour les plus jeunes afin d'éviter toute ingestion. Attention en revanche aux parfums ou aux huiles essentielles de certaines formules si vous y

êtes allergiques !

### Quelles précautions faut-il prendre ?

En dépit de leur bonne tolérance, n'en abusez pas si vous avez accès à un point d'eau. Mieux vaut éviter les gels en cas de blessure du fait de leur composante alcoolique. Évitez d'exposer vos mains au soleil après utilisation de gel ou de solution hydroalcoolique. Avant de vous occuper d'un nourrisson, la seule précaution après emploi est d'attendre d'avoir les mains sèches.

TM et Santé-magazine

## Sylvothérapie

# Comment profiter des bienfaits apaisants des arbres ?

**En dehors du fait qu'ils réduisent la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère et qu'ils contribuent à réguler le climat, les arbres peuvent aussi procurer des bienfaits apaisants aux humains. Voici quelques conseils pour en profiter.**



Un pratiquant de la sylvothérapie

### Choisir son arbre

Tous les arbres ne se ressemblent pas, mais chacun d'entre eux possède ses propres qualités. « Les saules consolent, les chênes apportent de la force, le tilleul de la chaleur... », révèle une naturopathe. Pour un premier contact, l'on conseille de se laisser guider vers celui qui nous « parle » le plus, « en fonction de son apparence, de ses propres affinités. » Il peut être intéressant,

ensuite, de noter les raisons qui nous ont poussés vers tel ou tel arbre, ce qui en lui nous a touchés, ce qu'il nous inspire, ce que l'on imagine de son existence. Puis, de réfléchir à ce que cela peut dire de soi.

### S'adosser à l'arbre

Lorsqu'on s'adosse à un arbre, il est recommandé de se placer contre sa face nord, que l'on trouvera en observant le tronc, celle-ci possédant généralement de la mousse.

Les pieds plantés au sol, si possible nus, les paumes de vos mains posées sur l'écorce, vous pouvez communier avec l'arbre qui vous inspire.

### Enlacer un arbre (tree hugging)

C'est la pratique la plus en vogue chez les amateurs de sylvothérapie. Les connaisseurs proposent de choisir un arbre si possible loin des regards pour ne pas être parasité par la gêne. Fermez les yeux et enlacez le tronc en vous laissant imprégner de cette présence silencieuse. Le bénéfice survient quand l'esprit parvient à faire la bascule et à envisager que c'est l'arbre qui nous enlace. Poser son front sur l'arbre permet d'entrer davantage en contact et de profiter de son énergie.

### Faire un bain de forêt

Prisé des Japonais, le bain de forêt (shinrin-yoku) peut se résumer à une promenade dans les bois qui permet de s'oxygéner et de prendre de la distance avec l'effervescence urbaine. Si cette marche s'effectue en prêtant attention à ses sensations, le bain de forêt devient une séance de méditation et de relaxation, voire une promenade de santé. L'Agence responsable des

forêts au Japon a montré que le sang de personnes ayant marché dans les bois contient un taux de cortisol, l'hormone du stress, beaucoup plus bas que celui de personnes ayant couvert la même distance en ville. D'autres chercheurs constatent une diminution du sucre dans le sang ainsi que de la tension artérielle. Le bain de forêt peut durer 2 heures ou plusieurs jours.

Les spécialistes proposent un exercice qui consiste à choisir deux arbres éloignés de quelques mètres et à tendre une ficelle entre eux, posée au sol. Marcher ensuite le long de la ficelle en regardant par terre et en notant tout ce qu'on y voit. Faire la même chose dans l'autre sens et constater que l'on observe les choses avec un autre point de vue. C'est un excellent moyen de se déconnecter de ses pensées.

### Mobiliser ses sens

Pour réellement entrer en contact avec l'arbre, tous les sens doivent être en éveil. Il faut écouter l'arbre, tous ne produisant pas la même musique lorsque le vent fait frémir leurs feuillages ou leurs épines. Le toucher, de préférence les yeux fermés, pour en deviner l'écorce, rugueuse ou douce, épaisse ou

fine. Le sentir, pour en respirer les terpènes, composés organiques naturels produit par les conifères et les feuillus, aux vertus dynamisantes.

Le regarder, pour profiter des bienfaits de sa palette de couleurs. Le bleu et le vert étant réputés pour être calmants. En observant tout simplement le ciel bleu à travers les branches des arbres verts, on va mieux.

### Pousser un arbre

La respiration d'une personne anxieuse est souvent trop superficielle, le thorax est bloqué, les inspirations trop rapides. Pour favoriser une respiration plus efficace et profonde, il est conseillé de se positionner à 80 centimètres environ face au tronc de l'arbre et de tendre les bras pour y apposer ses paumes.

À l'expiration, poussez doucement l'arbre, les bras toujours tendus. Mécaniquement, le plexus descend et s'ouvre, comme les arbres déploient leurs branches. À proximité de l'arbre, on inhale des substances volatiles bénéfiques au système respiratoire.

Edem Dadzie  
Experte : Laurence Monce,  
naturopathe

**Débat**

Un juge a condamné sa belle mère à 6 mois de prison pour violence faite sur sa domestique. Ce verdict est rendu en présence de sa femme, de quelques membres des deux familles.

Arrivé à la maison, il appela sa femme et lui dit :  
La loi a condamné ma belle mère à 6 ans de prison. Sincèrement je suis désolé chérie . Prépare toi pour qu'on aille lui rendre visite "  
La femme énervée lui laissa les traces de ses cinq doigts sur la joue en criant : C'est pas toi qui l'a foutue en prison " ?  
Edgar tu as envoyé ta propre belle mère derrière les barreaux et tu oses venir me dire de me préparer pour aller lui rendre visite avec toi. Tu sais c'est fini entre toi et moi.

Le juge s'agenouilla devant sa femme et dit .  
Au tribunal là-bas je suis juge . Je ne suis pas au dessus de la loi malheureusement.

C'est lorsque j'ai enlevé cet habit que je me suis rendu compte qu'il s'agissait de ma belle mère chérie.

Là-bas je ne suis pas un beau fils ni un mari . Chérie comprend moi stp.

Selon vous est-ce normal ce que le juge a fait ?  
La femme a-t-il raison de réagir ainsi??

**Lequel des 12 réservoirs va se remplir en premier?**



**Blague**



Comment les gens font pour donner 50.000f à leur go même ?  
Moi j'ai donné 2.000f à ma go hier et j'ai eu la fièvre toute la nuit.  
Ma tension est montée, je respire fiôô fiôô fiôô...  
Ma question est de savoir si c'est le début de Covid-19 ?

**Photo du jour**



Commentez la photo ci-dessus

**PHARMACIES DE GARDE ( LOME )  
du 10 au 17 Août 2020**

3E ARRONDISSEMENT	Bd.13 Janv	22215227
CENTRE	46, Rue de la Gare	22218330
CHÂTEAU - D'EAU	BE	22 21 57 51
OLIVIERS	Bd. H.Boigny	22 27 04 34
ADJOLOLO	58, Rue F. Joseph	22 21 05 13
MAIRIE	Face Mairie	22 21 26 39
SOURCE DE VIE	Protestant	222245 71
CAMPUS	Adéwi	22 21 56 32
PATIENCE	Tokoïn Gbadago	222160 94
ISIS	Avenue Jean Paul II	70 44 83 87
YEM-BLA	258,Av. Akéï	22 26 76 51
FRATERNITE	Hédzranawé	222681 55
CITRUS	Attiégou	70 44 59 24
NOTRE DAME	TOGO 2000	96 80 10 12
SANTA MADONNA	Kégué	70 01 03 03
MISERICORDE	BE-KPOTA	96 80 09 45
LE PROGRES	Ahadji kpota	22 35 86 55
CITE	Bd. du 30 Août	99 08 15 35
BESDA	Adidogomé	22 51 05 29
CONSEIL	Sagbado Logoté	93 10 92 92
EPIPHANIA	ADIDOGOME	70 40 10 52
POINT E	Djidjolé	22 25 64 80
CONFIANCE	Face GTA	22 42 43 81
DELALI	Cacavéli	93 64 53 72
NATION	TOTSI	22 25 99 65
LAUS DEO	Léo 2000	93 00 65 75
VITAFLORE	Agoè Vakpossito	704022 86
MAINA	Avédji	70 43 65 34
EL-SHAMMAH	Amadahomé	70 43 25 85
ADONAI	Agoè-Nyivé	22 50 04 05
SHALOM	Agoè-Cacavéli	22 51 87 60
EMMAÛS	Rte de M.Tové	96 80 09 12
ESPACE VIE	Agoè Logopé	99 85 89 07
LA BARAKA	Agoè LOGOPE	901749 28
M'BA	Agoè-Légbassito	70 27 81 81
TCHEP'SON	Togblékopé	70 42 94 41
ZOSSIME	Zossimé	70 46 26 64
ST PHILIPPE	Sanguéra	99 99 80 04
HYGEA	Afanoukopé	99 27 36 36
LE DESTIN	Baguida	70 41 15 41

**Quelques ambassades et consulats**

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

**Les bons plans et les bonnes adresses**

**COURRIER EXPRESS**

- DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli ) Tél: 22 21 68 51
- EMSTOGO (Tél: 22 26 70 51)
- FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
- TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
- SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

**OPERATEURS TELEPHONIQUES**

- MOOV :Tél. 22 20 13 20
- TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
- TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

**SANTE GENERALISTES**

- DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
- CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
- CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
- CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
- CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
- HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
- CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoïn habitat  
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

**OU MANGER ET DORMIR A LOME?**

- HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
- HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
- LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

**MUSCULATION ET MASSAGE**

- Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
- AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19
- BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
- GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
- GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
- GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

**AGENCE DE COMMUNICATION**

- AG Partners: Sise à Cassablanca  
www.couleurafrique.com
- Larry Event Day (LED)  
Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel  
Communication, Location d'espaces  
Conseils, Wedding Planner et Décoration  
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54  
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

**SUPERS MARCHES A LOME**

- CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
- LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

**FRUITS ET LEGUMES**

- MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
- MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
- PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscaïns), Tél: 91 81 25 38

**DANSE ET COURS DE ZUMBA**

- AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19
- COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
- COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél: 90 17 03 30
- COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
- CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél: 90 15 39 87
- SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

**AVIATION**

- AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)  
Tél: 22 40 04 99

## Anniversaire-décès de Jimi Hope L'avons-nous déjà oublié ?

**Les jours ne se ressemblent pas et, le temps n'attend personne. Il passe son chemin. En août 2019, le Togo perdait un artiste non seulement talentueux mais hors pair. Plus précisément le 05 août 2019, Koffi Senaya alias Jimi Hope a quitté ce monde pour rejoindre le Créateur. Ce fut une journée sombre pour tout le pays à l'annonce de son décès. Les hommages par-ci et par-là, c'est tout le peuple togolais qui s'est incliné devant sa mémoire. Une année vient de s'écouler après son décès. Qui s'en souvient ou du moins qui s'en soucie réellement ?**

Les œuvres témoignent soit en notre faveur soit en notre déshonneur. Quoi qu'il en soit les actes crient mieux que les paroles. De son vivant, Jimi Hope a œuvré pour la bonne cause. Considéré par la majorité comme le « roi du Rock'n Roll », Koffi Senaya a su de par son talent et son travail hisser très haut les couleurs togolaises en matière de la musique « Rock'n Roll ». Engagé dans la musique dès son adolescence, Jimi Hope s'est affirmé très

tôt comme l'homme à la guitare, instrument dont il est inséparable. Avec une douzaine d'albums à son actif, il sillonnait les avenues et les salles de concert et d'exposition, non plus seulement avec son harmonica ou sa guitare à la main, mais aussi avec ses toiles géantes au style extraordinaire et unique. Jimi Hope a connu une carrière internationale incontestable. Auteur, compositeur et chanteur, il a composé des titres à succès



Jimi Hope

comme « Aglan ». C'était un artiste complet pour qui, l'art n'avait pas de secret. Il était à la fois musicien, peintre et sculpteur. Il s'était fait connaître du grand public par le groupe Acide Rock. Sa première année de décès, le 05 août 2020, est vraiment passée sous silence. C'était bel et bien passé inaperçu. C'est un constat assez triste. Faudrait-il croire que l'art

et l'artiste n'ont pas encore cette valeur pour nous, au Togo ? Ou bien cela est dû à la crise sanitaire qui nous donne chaque jour qui passe sa dose de stress ?

Cependant, en vue de perpétuer la mémoire de Jimi Hope, l'un des plus grands rockers de l'Afrique, tout en célébrant l'amitié franco-togolaise, l'Institut

français du Togo fait porter désormais le nom de Jimi Hope à une scène en son sein qui peut accueillir dans des conditions optimales de milliers de spectateurs. Le baptême de la scène a eu lieu le 13 juillet dernier à l'Institut français du Togo (IFT) en présence de Kossivi Egbetonyo, ministre en charge de la Culture.

**Nadia E.**

## Cinéma / Kossi Efoui

### L'un des fils qui font la fierté de la nation

**Kossi Efoui est l'un de ces rares dramaturges francophones qui ont une plume qui peut faire saigner. Né en 1962 à Anfoin au Togo, Kossi Efoui est un écrivain togolais francophone. Au-delà d'un auteur unique à la plume avisée, Kossi Efoui est un scénariste qui n'ignore pas ses origines. L'écriture du scénario du film franco-sénégalais « Yao » a été l'œuvre de trois scénaristes dont le Togolais Kossi Efoui.**

Réalisé par le Français Philippe Godeau, « Yao » est une comédie dramatique coécrite par Kossi Efoui, Philippe Godeau et Agnès de Sacy. Ce film revisite non seulement les paysages euphoriques du Sénégal mais mène également des réflexions quant au retour à la racine. Et, pendant qu'on ne sait pas là où l'on va, toujours est-il important de savoir d'où l'on vient.

Le scénario est le socle d'une bonne production cinématographique, ce n'est pas un secret. En plus des jeux d'acteurs, ou encore du bon réflexe du réalisateur, il y a l'écriture d'une histoire qui passionne. D'abord, le titre d'un film est un élément révélateur du contenu du film. A voir le titre « Yao », on se demanderait pourquoi un tel titre.

En effet, l'histoire tourne autour de deux personnages principaux dont « Seydou Tall » incarné par le célèbre acteur franco-sénégalais Omar Sy et « Yao » incarné en la personne du jeune garçon sénégalais Lionel Basse. Il est vrai qu'en Côte d'Ivoire, on retrouve le nom Yao, cependant « Yao »



Kossi Efoui

est porté au Togo par tout homme né un jeudi. Dans le film « Yao » de Philippe Godeau, il s'avère que le jeune Yao a des origines togolaises. On pourrait tout de suite deviner la raison de ce titre. Toute histoire a d'une part l'identité de son auteur ou de ses auteurs. Dramaturge, philosophe et romancier, Kossi Efoui est l'un des jeunes auteurs africains les plus originaux et les plus détachés d'une certaine obligation de fidélité au panafricanisme et à la négritude. Kossi Efoui fait partie d'une nouvelle génération d'auteurs africains qui interrogent l'Afrique et

ses habitants sur leur identité. Plusieurs prix internationaux couronnent ses œuvres. En 1989, il reçoit le Grand Prix Tchicaya U Tam'si du concours théâtral interafricain pour sa pièce « Le carrefour ». En 2002, le « Grand Prix littéraire de l'Afrique Noire » lui est décerné pour son œuvre « La fabrique de cérémonies ».

Il a à son actif d'autres ouvrages comme « Récupérations », « L'ombre des choses à venir », « Volatiles », « L'entre-deux rêves de Pitagaba conté sur le trottoir de la radio », « Concessions », « Solo d'un revenant », etc.

**Nadia Edodji**

## Lire

**« L'éternel mari » de Fiodor Dostoïevski. Ed Beq. Pp 9-11**

« ...C'était vrai, il en était venu à être obsédé par des motifs supérieurs, auxquels jadis il n'aurait pas songé. Ce qu'il entendait, au fond de lui-même, par des motifs supérieurs, ce sont les motifs dont à son grand étonnement personne ne peut véritablement rire à part soi ; - à part soi, s'entend, car, devant les autres, c'est une autre affaire ! Il savait fort bien qu'à la première occasion, et dès demain, il planterait là les secrètes et pieuses injonctions de sa conscience, qu'il enverrait promener bien tranquillement tous ces motifs supérieurs, qu'il serait le premier à en rire. Et c'est ainsi que les choses se passaient, sauf qu'il avait conquis une assez notable indépendance d'esprit à l'égard des motifs inférieurs, qui l'avaient jusque-là entièrement gouverné. Il arrivait même parfois qu'en se levant, le matin, il eût honte des pensées et des sentiments qu'il avait eus durant son insomnie de la nuit. Et il souffrait, dans les derniers temps, de fréquentes insomnies. Il avait remarqué, de longue date, qu'il était extrêmement porté au scrupule, qu'il s'agit de choses importantes ou de futilités : aussi était-il résolu à se fier le moins possible à lui-même. Pourtant il

survenait quelquefois des faits dont il n'était pas possible de contester la réalité. Dans les derniers temps, quelquefois, durant la nuit, ses pensées et ses sentiments se modifiaient jusqu'à devenir presque l'opposé de ce qui est normal, et très souvent ils ne ressemblaient plus en rien à ceux qu'il avait eus pendant le jour. Il en fut très frappé : il alla consulter un médecin célèbre, qu'il connaissait fort bien ; naturellement, il lui parla sur le ton de la plaisanterie. Le médecin répondit que le fait de l'altération et même du dédoublement des pensées et des sensations, la nuit, en état d'insomnie, est un cas très commun chez les hommes qui pensent fortement et qui sentent fortement ; que parfois les convictions de toute une vie changent subitement, du tout au tout, sous l'action déprimante de la nuit et de l'insomnie ; qu'on voit prendre parfois, sans rime ni raison, des résolutions tout à fait fatales ; que tout cela du reste comporte bien des degrés ; qu'enfin, s'il arrive que le sujet ressente très vivement le dédoublement de sa personne, et en souffre, c'est signe d'une véritable maladie, et qu'il faut, en ce cas, agir sans retard : le mieux, c'est de modifier radicalement son genre de vie, de changer de régime, ou même de voyager ; une purge, sans aucun doute, ferait bon effet... »

# TAUX: 0%



\* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

**Pour une belle rentrée  
scolaire et un avenir assuré !**

**DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020**

Disponible en **24 heures**



**La Banque Autrement**

<https://togo.coris.bank>



## Grève avortée au CHU Campus

# Le consensus a prévalu au bénéfice de la santé publique

*Un préavis de grève avait été déposé par des syndicats du Centre hospitalier universitaire (CHU) campus. L'inquiétude avait gagné les cœurs, puisque la situation sanitaire actuelle n'est pas du tout propice à un mouvement de débrayage. Mais, le consensus a finalement prévalu au bénéfice de la santé publique.*

Nous écrivions en début de semaine que le professeur Moustafa Mijiyawa, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ne pouvait pas se permettre un tel luxe. Surtout pas en ce moment en tout cas. Il est vrai que le ministre n'a pas à lui seul les moyens d'empêcher la survenue d'une grève lorsque les acteurs sont décidés à aller au bout de leurs revendications. Par le passé, il a fallu que le Premier ministre

s'approprié le dossier dans le secteur de la santé et aussi de l'éducation. La grève qui était annoncée pour le 11 août est due selon les syndicats au manque de matériel de protection du personnel soignant face au risque de contaminations au nouveau coronavirus.

Mais tout semble rentrer dans l'ordre. Dans un communiqué rendu public le 10 août dernier, ils annoncent la suspension du préavis de grève. La

direction du CHU-Campus a mené des actions envers eux afin de s'entendre sur l'essentiel. « Au terme des discussions, il eut de véritables avancées dans la fourniture du matériel de protection et la voix du dialogue reste privilégiée », écrivent les cinq syndicats concernés.

La raison a donc prévalu sur les positions tranchées. Il est tout de même précisé que la suspension du mouvement de grève est provisoire. Les syndicats



saluent la sagesse qui a prévalu au niveau de la direction, lors des discussions. L'on devrait toutefois prendre de mesures pour que le

personnel soignant se sente en sécurité, du moins pendant cette période de crise sanitaire.

**Edem D.**

## Amélioration du climat des affaires

# Le gouvernement entreprend des réformes douanières

*Pour améliorer le climat des affaires, le gouvernement togolais a effectué plusieurs réformes douanières. Ces réformes visent à soutenir les opérateurs économiques. Elles viennent à point nommé en cette période de pandémie du coronavirus.*



**Siège de l'Office togolais des recettes**

Ces dernières années, le gouvernement togolais a entrepris plusieurs réformes pour améliorer le climat des affaires. Ce qui a permis au pays d'être classé meilleur réformateur au monde dans le classement Doing Business 2020.

Pour aider les opérateurs économiques, l'Etat a entrepris des réformes douanières. Parmi elles figure la dématérialisation des procédures de dédouanement dans Sydonia World. Le bon à conduire, le bon à embarquer, le bon à enlever, le bon à entreposer, le bon à expédier, le bon à sortir de MAD, le bon à sortir d'entrepôt, le certificat de visite et le bulletin de liquidation peuvent être émis en ligne a annoncé l'Office togolais des recettes (OTR). Ce qui permettra aux opérateurs

économiques d'aller plus vite.

Les mesures de sécurité et de sûreté sont renforcées, avec l'opérationnalisation d'un scanner performant et la mise en place d'une unité de visite à domicile.

Le gouvernement a aussi mis en place un Cadre de partenariat privilégié (CPP). Pour la sécurisation et la facilitation des échanges commerciaux un programme de partenariat entre la douane et les opérateurs économiques fiables est élaboré. Parmi les réformes douanières entreprises, figure la réduction des coûts, notamment la suppression des frais d'escorte et la délivrance du certificat d'origine. Il se fait désormais à moins d'une heure.

**La rédaction**

## Lutte contre la Covid-19

# Les promoteurs de la « foire Adjafi » offrent des kits de protection au Lycée d'Agoè

*Depuis 2013, le terrain du Lycée Agoè-Nyivé a servi de site à la manifestation foraine dédiée aux jeunes entrepreneurs dénommée « foire Adjafi ». Ce 10 août, les responsables de la foire Adjafi, ont soutenu le Lycée Agoè-Nyivé en cette période de crise sanitaire, en offrant à l'établissement scolaire, des kits de protection.*

La remise des dons a été effectuée devant le bloc administratif de l'établissement, en présence des responsables de la foire Adjafi, du corps enseignant et des élèves. Il s'agit des dispositifs de lavemains, du savon liquide, des distributeurs automatiques de gels, des bidons de gel hydroalcoolique, des thermoflashes, des masques chirurgicaux et des masques en

au sein de l'établissement qui abrite depuis 2013 le site de la manifestation foraine dédiée aux jeunes entrepreneurs », a expliqué Maxime Minasseh, promoteur de la foire Adjafi,

Le proviseur du Lycée Agoè-Nyivé, Kokou Takpandja, a remercié les donateurs et a invité le corps enseignant et les élèves à faire bon usage des différents équipements réceptionnés. La



**Photo de famille à l'issue de la cérémonie de remise**

tissus aux normes médicales.

« Cette initiative est une contribution qui rentre dans le cadre de la riposte nationale que mène le gouvernement Togolais contre la progression de la pandémie à coronavirus. Ce lot de matériels permettra au Lycée Agoè-Nyivé de mieux organiser le respect des mesures barrières

représentante des enseignants du Lycée Agoè-Nyivé à son tour, au nom de ses collègues et au nom des élèves a témoigné la gratitude des bénéficiaires. Elle les a également exhortés à en faire bon usage pour éloigner la maladie du Lycée.

**Attipoe Edem Kodjo**



Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

**#CQFS**

Pour les entreprises individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de la TPU, une **réduction de 50% sur le deuxième acompte de la TPU** prévu à l'article 57 du LPF est accordée.



Office Togolais des Recettes - OTR



Mesures fiscales et douanières prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

**#CQFS**

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le **matériel agricole** est **exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**.  
L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.



Office Togolais des Recettes - OTR